

FORMATION RTQ

RESPONSABLE
TECHNIQUE
QUALIFIÉ

21/10/2024

*CLUB DE VOILE DU  AC
DES 3 PROVINCES*



CLUB DE VOILE DU  *AC*
DES 3 PROVINCES

LES OBJECTIFS DE CETTE JOURNÉE

- Comprendre le rôle du RTQ dans la sécurité et l'organisation des activités
- Assurer une veille matériel
- **Prévenir** ou **Gérer une situation à risque**
- Connaître les réglementations (FFVoile, état, ...)



FONCTIONS DU RTQ

À TERRE

OU SUR L'EAU

RESPONSABILITÉS

Le RTQ est sous la responsabilité du président du club.
C'est d'ailleurs lui qui le nomme sur l'espace club

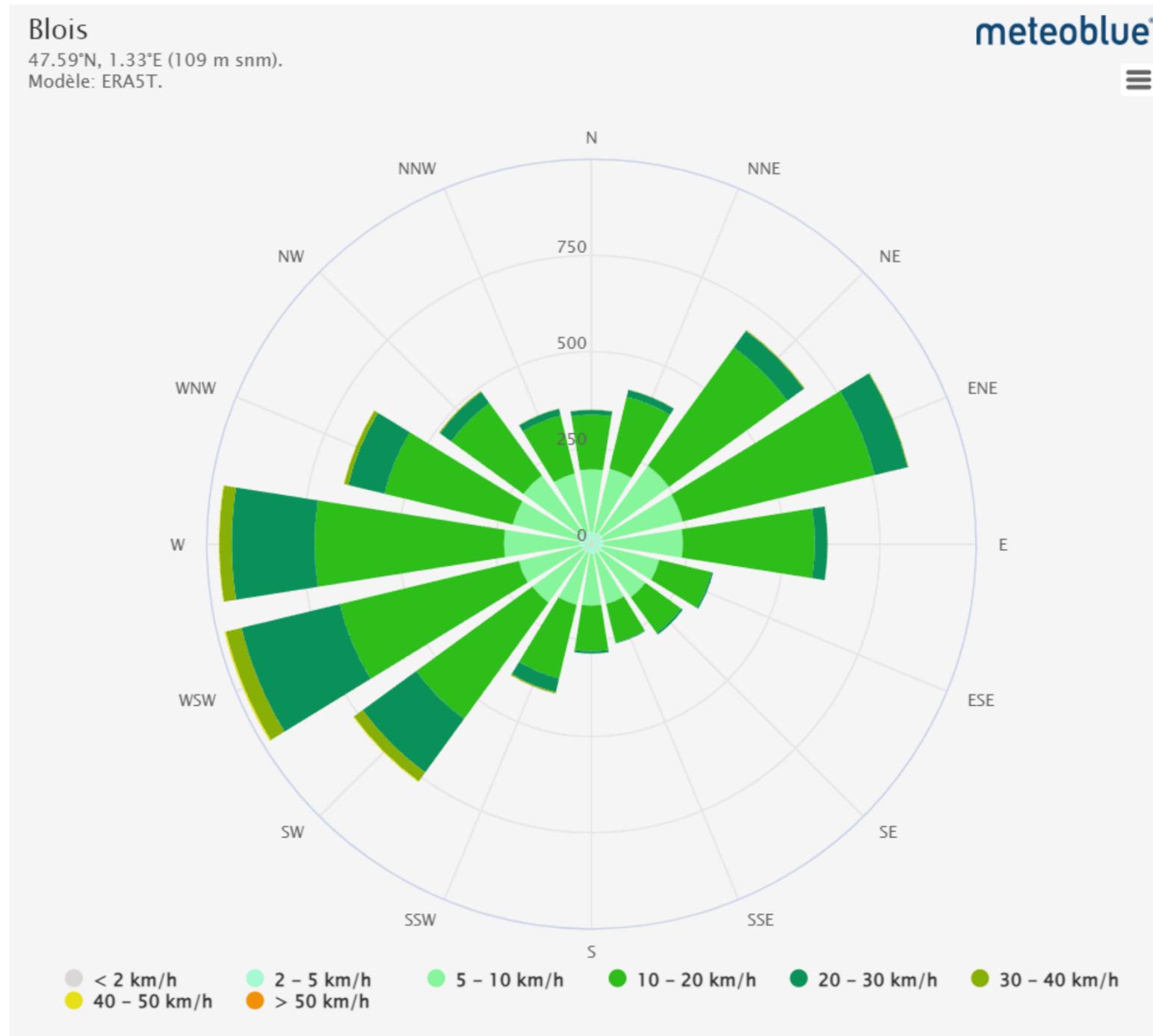
SON RÔLE

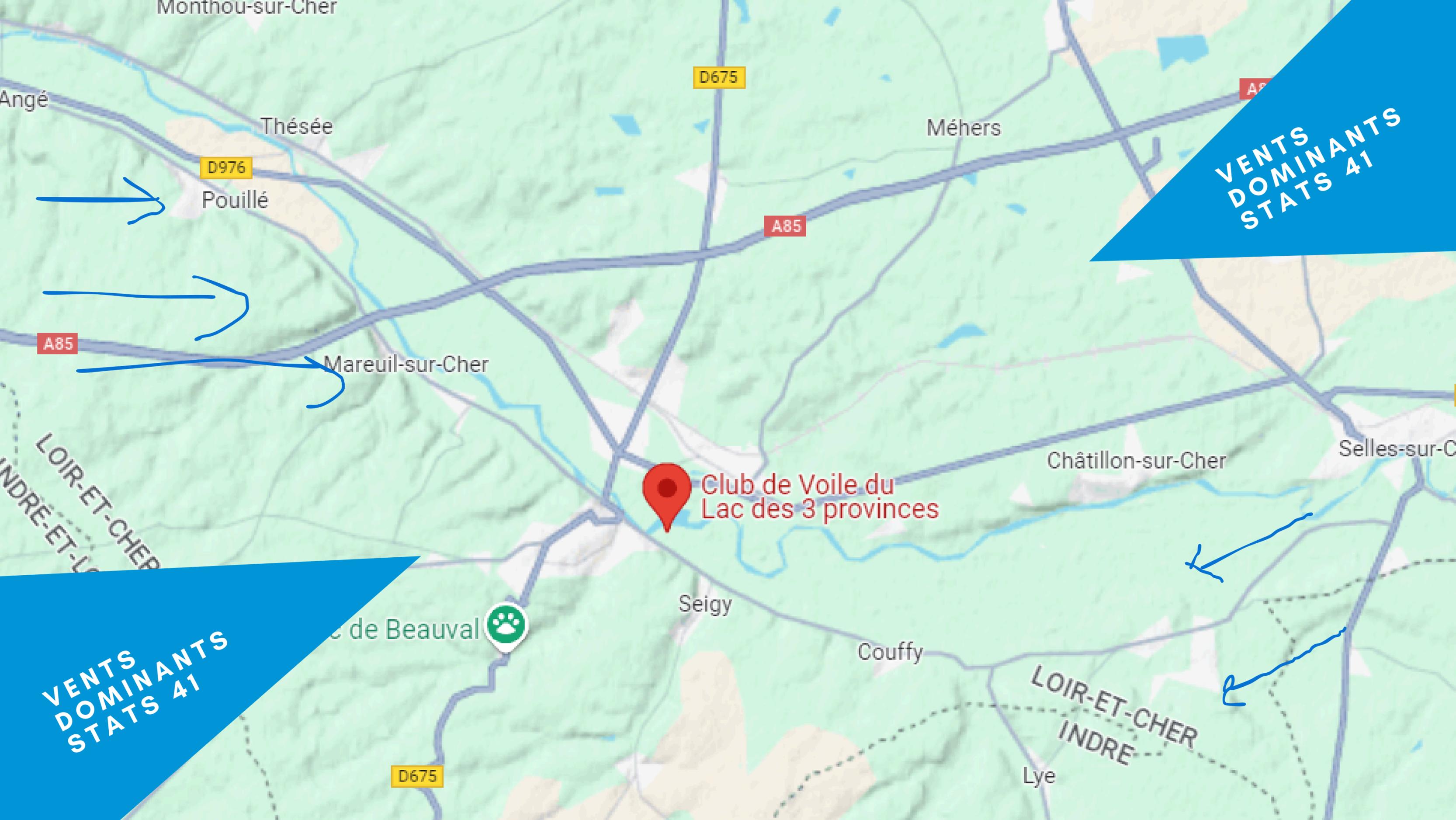
Assurer le bon déroulement des activités du club en tenant compte du milieu, des conditions climatiques et météorologiques, du niveau des pratiquants et du dispositif de surveillance et d'intervention (si il y en a un)

Il décide d'adapter ou d'annuler les activités selon l'évolution des conditions afin de garantir une sécurité optimum



VENTS DOMINANTES LOIR-ET-CHER





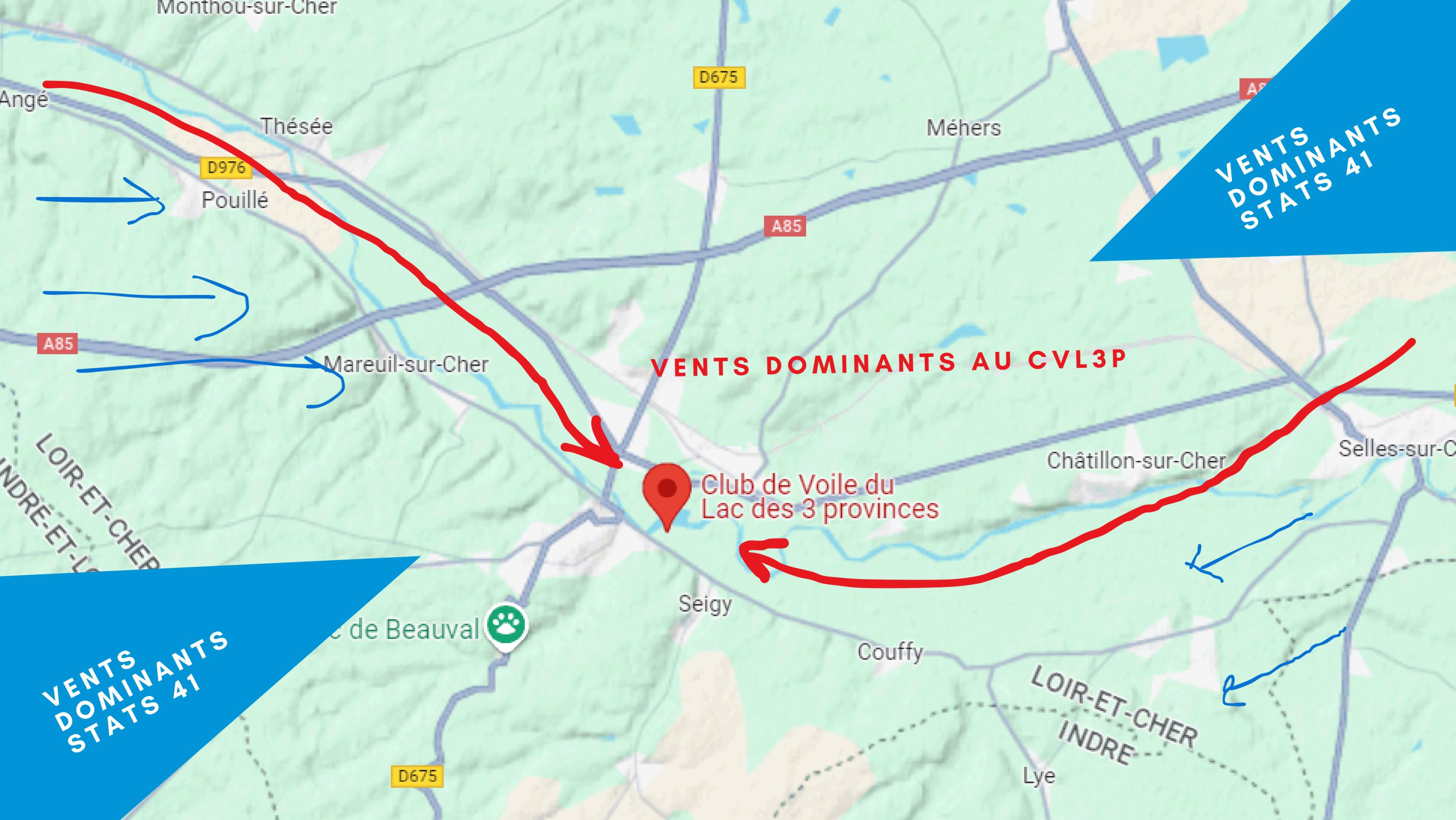
VENTS
DOMINANTS
STATS 41

Club de Voile du
Lac des 3 provinces

VENTS
DOMINANTS
STATS 41

LOIR-ET-CHER
INDRE-ET-LOIRE

LOIR-ET-CHER
INDRE



VENTS
DOMINANTS
STATS 41

VENTS DOMINANTS AU CVL3P

Club de Voile du
Lac des 3 provinces

VENTS
DOMINANTS
STATS 41

LOIR-ET-CHER
INDRE-ET-LOIRE

LOIR-ET-CHER
INDRE

AVANT NAVIGATION

Vérification des titres de licences

Qui soit-il, quelqu'un navigant sur un bateau club ou sous la tutelle du club, doit **IMPERATIVEMENT** avoir un titre de licence

LES DIFFÉRENTS TYPES DE LICENCES

La licence Club FFVoile

Public visé : Les majeurs comme les mineurs qui ont une pratique :

- en compétition,
- encadrée (cours de voile) ou surveillée
- d'initiative privée (pratique libre)

Précision : Elle est obligatoire pour tous les dirigeants, encadrants et arbitres des clubs.

Durée de validité : Annuelle ! (du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours)

La date de validité débute au jour de la souscription.

La licence Temporaire FFVoile

Public visé : Les pratiquants occasionnels à une compétition ou un loisir encadré/surveillé organisé(e) par une structure affiliée à la FFVoile, (à l'exclusion des compétitions délivrant un titre international, national, régional ou départemental et des sélectives correspondantes exceptées pour les sélectives donnant accès aux championnats de France corporatifs).

Durée de validité : 1 journée calendaire ou 4 jours consécutifs.

Le Passeport Voile FFVoile

Public visé : Les participants à des cours collectifs ou particuliers ou à une activité surveillée.

Précision : Elle ne donne pas accès aux compétitions et ne s'applique pas pour la pratique à titre privé

Durée de validité : Annuelle (du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours).

La date de validité débute au jour de la souscription

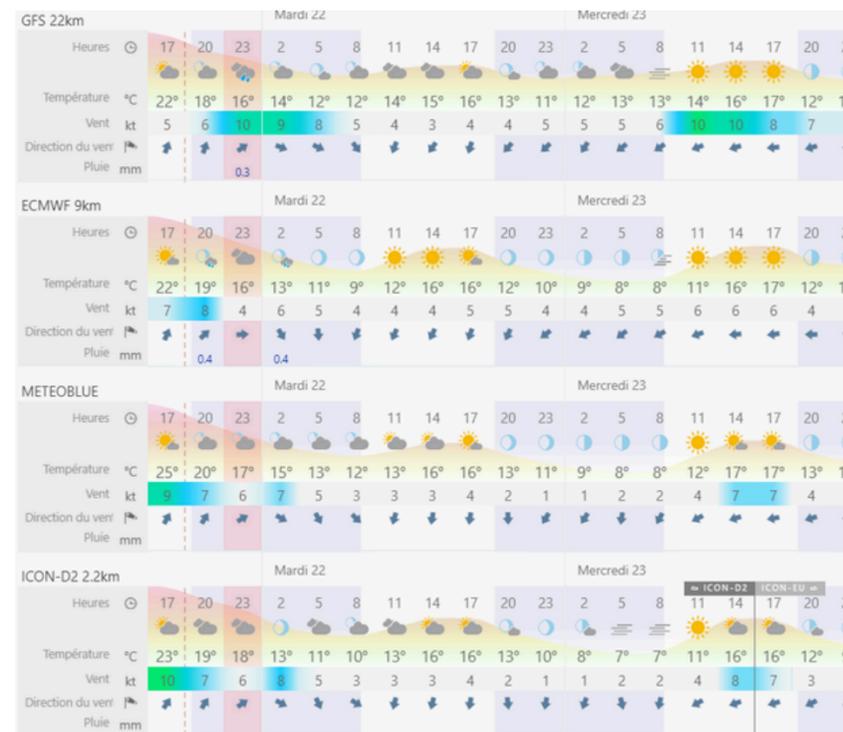
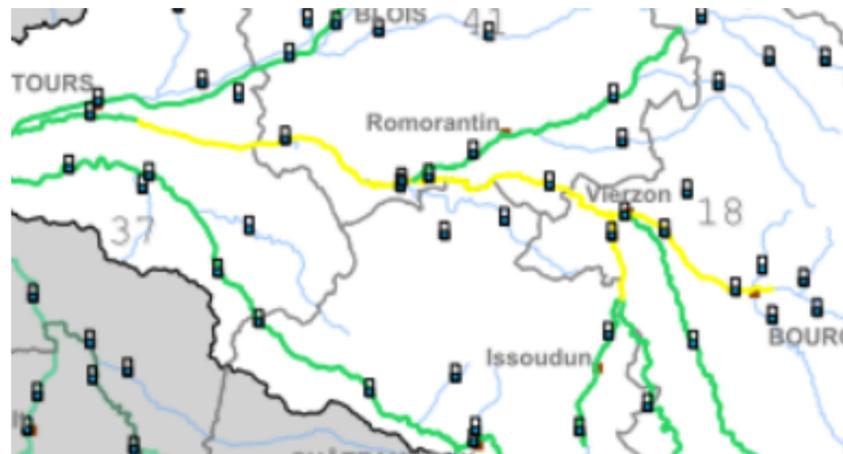
Le Pass FFVoile

Public visé : Les pratiquants occasionnels des clubs et écoles de voile en cours collectifs ou en pratique encadrée

Précision : Il ne donne pas accès aux compétitions et à la pratique à titre privé mais seulement aux loisirs encadrés ou surveillés.

Durée de validité : 1 jour.

LE MATIN, AVANT NAVIGATION



JE COMPARE AU MOINS 2 MÉTÉO :

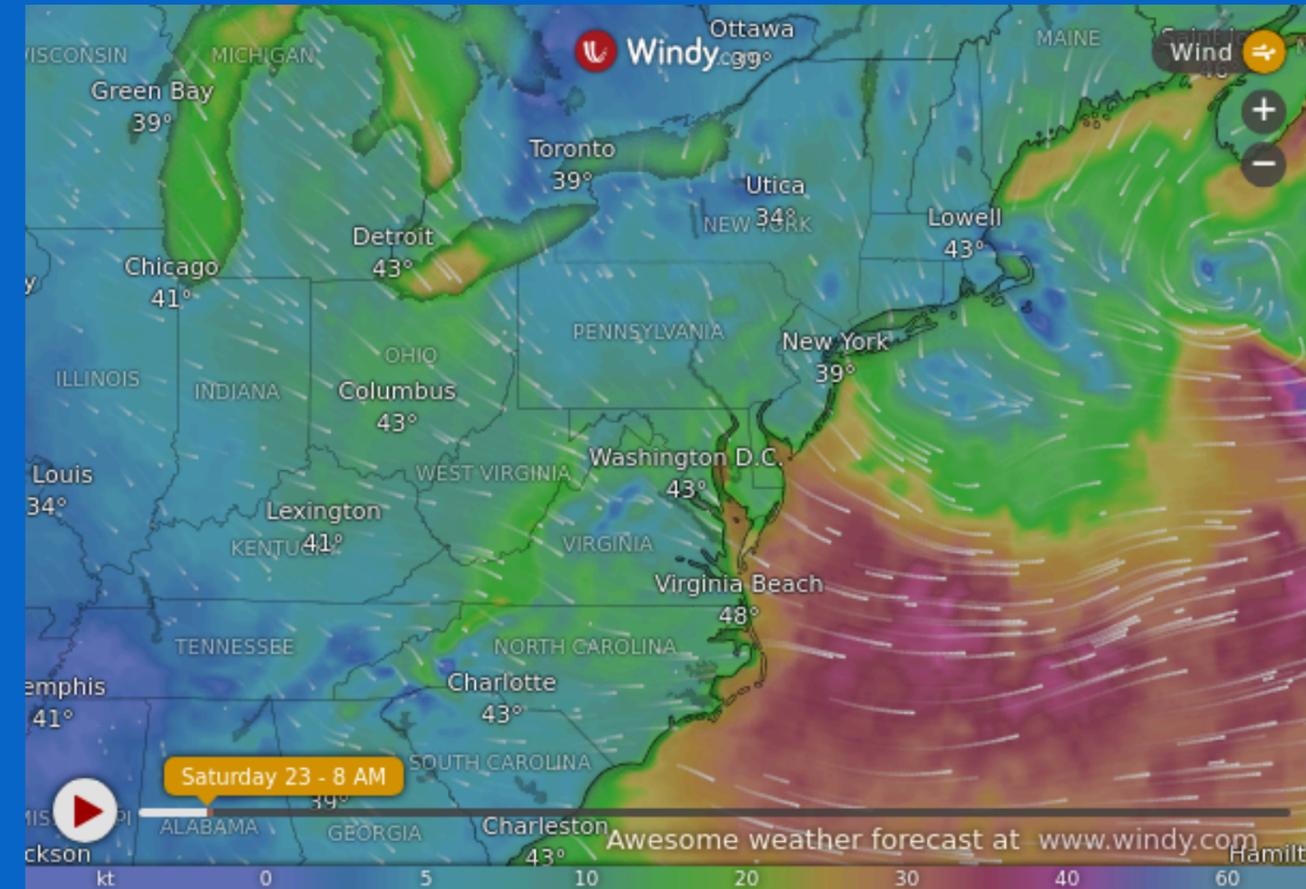
- Comparer = plus de données

VIGICRUE :

- informations sur le débit du cher
- Informations sur la hauteur du cher

LE MATIN, AVANT NAVIGATION

Je regarde une carte
dynamique
pluie/orages :



SUR PLACE, PRÉVENIR LES RISQUES

Préparation d'un bateau à moteur :

- 6cv si je n'ai pas de permis
- Une pagaie
- Un réservoir d'essence suffisant
- Vérification coque (bouchons, fissures)

Vérification du matériel des pratiquants :

- Bateaux bien grésés, aucun risques d'étranglement, de coupures directs (passage de l'écoute en laser)
- Une pagaie au besoin (si très peu de vent)
-

Vérification de l'équipement des pratiquants :

- Tenue de navigation (chaussons, combinaison)
- Gilet de sauvetage

EAU < 18°C : Combinaisons néoprène OBLIGATOIRE

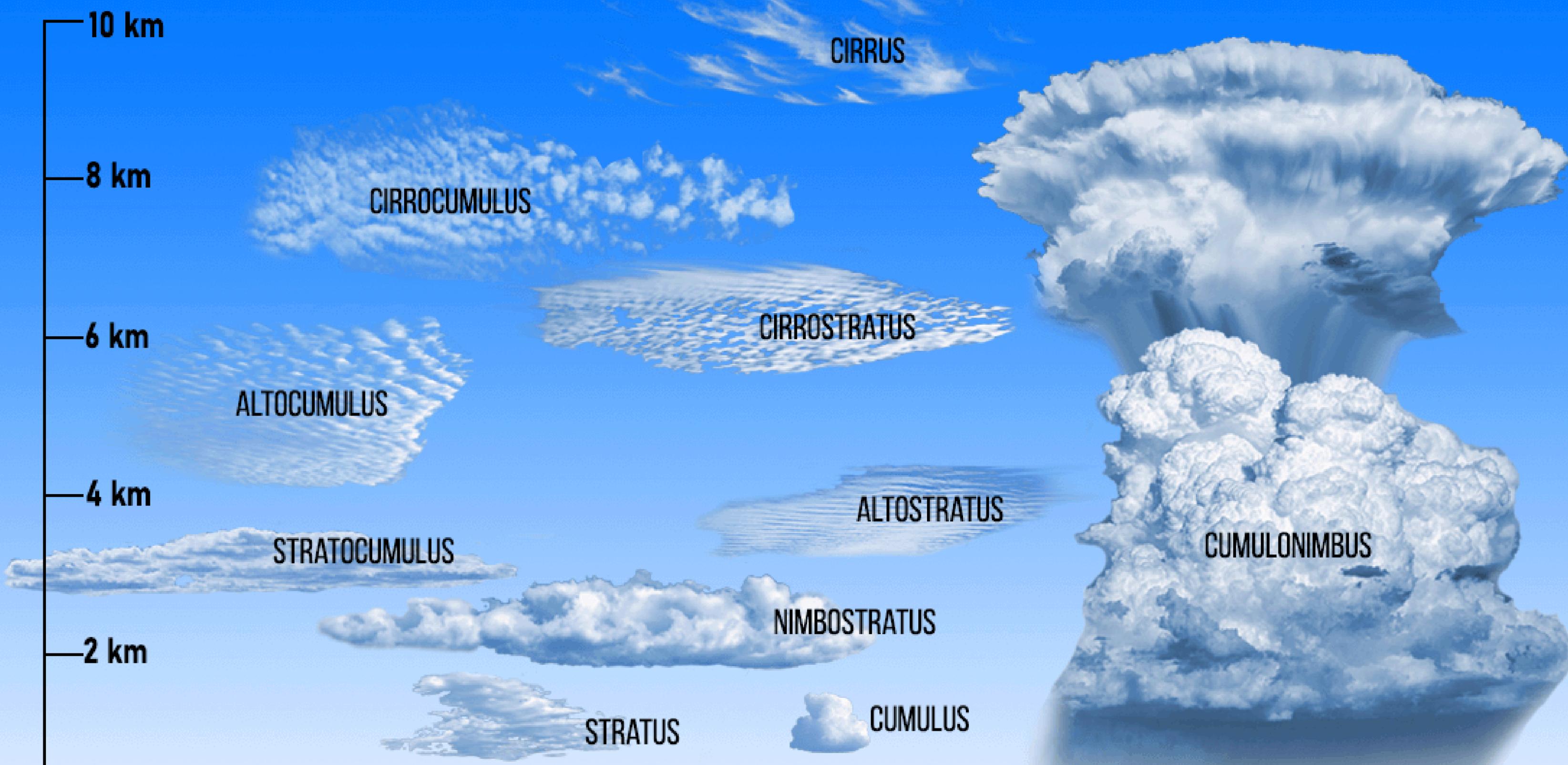
***FFVoile**

SUR PLACE, PRÉVENIR LES RISQUES

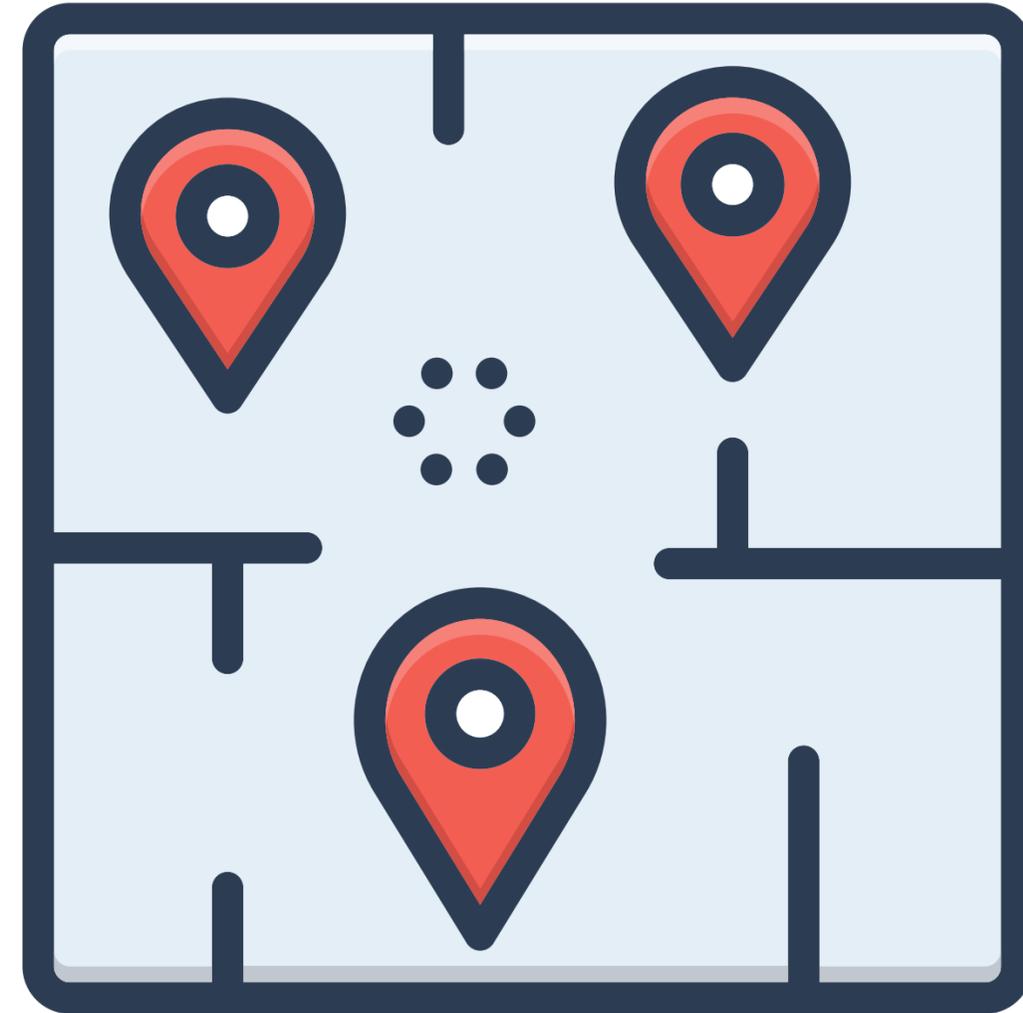
**Toujours observer le ciel, et
alerter les navigants en
conséquence**



RECONNAITRES LES NUAGES



**FAIRE
RESPECTER
LES ZONES DE
NAVIGATION
AUX
PRATIQUANTS**



La cohabitation des acteurs du plan d'eau est nécessaire, un RTQ n'est en aucun cas policier ou garde de pêche

S'ASSURER DE POUVOIR ALERTER



En cas de danger éventuel toutes gravités confondues, je dois être en capacité d'appeler le SAMU, les pompiers !

Si je suis RTQ à terre : je donne une VHF à l'un des navigants les plus aguerris

Si je suis RTQ sur l'eau et qu'aucun autre RTQ n'est à terre : j'emporte avec moi mon téléphone



Service-Public.fr 

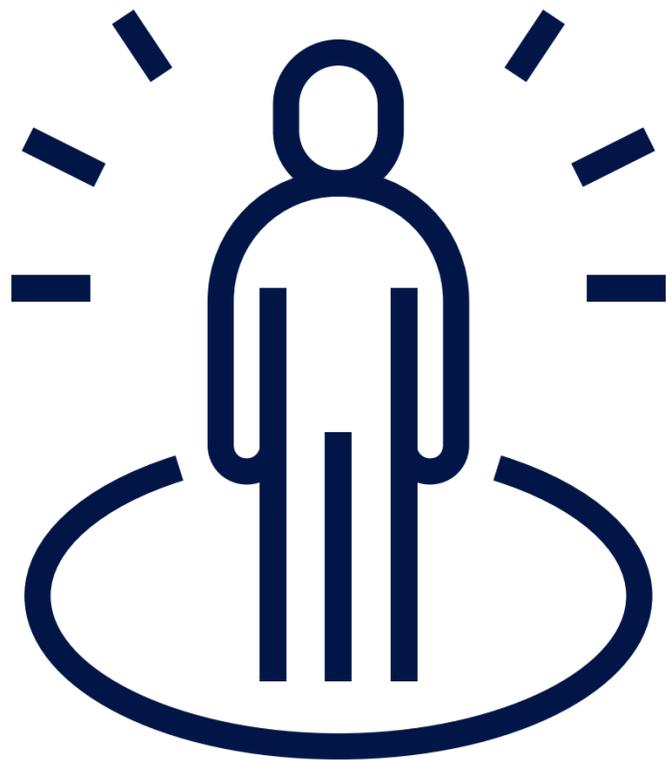
URGENCE Qui appeler ?

 15 Urgence médicale	 17 Signaler une infraction	 18 Situation de péril ou accident	 114 Accessible par application ou SMS	 196 Sauvetage en mer	 112 → Urgence médicale → Infraction → Péril
--	---	--	--	---	--



PLAN D'ACTION EN CAS D'URGENCE

L'Humain avant le matériel !



- Connaître les procédures de récupération d'homme à la mer
- Connaître les zones de repli et les numéros d'urgences
- Savoir signaler un accident

EVITER LE SUR-ACCIDENT



QUELQUES TEXTES DE LOI...

CHROME-

EXTENSION://EFAIDNBMNNNIBPCAJP
CGLCLEFINDMKAJ/HTTPS://WWW.CHER.GOUV.F
R/CONTENU/TELECHARGEMENT/18729/135
581/VERSION/1/FILE/ARRETE_2014_1_0793
_RIVIERE_CHER.PDF

CHROME-

EXTENSION://EFAIDNBMNNNIBPCAJP
CGLCLEFINDMKAJ/HTTPS://WWW.FF
VOILE.FR/FFV/WEB/FFVOILE/DOCUM
ENTS/PE_INSTRUCTIONS_ECOLES_V
OILE_2017.PDF